



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 62222

Texte de la question

M. Noël Mamère appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des populations afghanes, victimes de la sécheresse et des combats, alors que, au mois de mars dernier, le gouvernement français s'est engagé auprès du commandant Massoud à apporter une aide alimentaire et médicale aux réfugiés sinistrés. Fin avril 2001, une mission française s'est rendue en Afghanistan dans la zone du nord, et il semblerait que dans la plaine de l'Amou Daria qui abrite plusieurs camps de réfugiés, aucune aide n'ait été distribuée. Il en est de même dans la vallée du Panshir. Les ONG sur place se plaignent du peu de moyens dont elles disposent pour faire face à une situation alarmante où chaque jour des morts sont à déplorer, et anticipent une catastrophe humanitaire de grande ampleur, comme l'a fait remarquer le haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Ruud Lubbers. En conséquence, il aimerait avoir des informations précises sur la façon dont l'aide apportée aux populations afghanes a été distribuée, aide dont M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie était chargé d'assurer la mise en oeuvre. D'autre part, il souhaiterait être rassuré sur la façon dont est acheminée cette aide dans la zone du nord. Il est évident que passer par le Pakistan puis Kaboul soumet le transport de cette aide dans la zone du nord au bon vouloir des Talibans. Ces derniers ont récemment refusé un cessez-le-feu demandé pour l'acheminement de l'aide. Il est possible de passer par le Tadjikistan où les autorités afghanes peuvent alors mettre à la disposition des ONG les moyens nécessaires.

Texte de la réponse

En raison de l'exceptionnelle sécheresse observée depuis trente ans et de la reprise des combats au cours de l'hiver, la situation humanitaire en Afghanistan s'est aggravée. Face à cette détérioration, le ministère des affaires étrangères a engagé des efforts exceptionnels en faveur de la population afghane dans son ensemble. A la contribution de 1 MF versée en décembre dernier au Comité international de la Croix-Rouge (CIRC), et destinée aux personnes déplacées par les combats dans le nord-est du pays, se sont ajoutés en début d'année 2 MF de subventions aux ONG françaises présentes dans ce pays. Le CIRC a bénéficié en mars dernier d'une nouvelle contribution de 1 MF, tandis que 4 MF étaient affectés au soutien financier d'ONG intervenant en particulier à Kaboul et dans les provinces du nord-est (Badakshan, Baghlan et Takhar) et du centre (Hazaradjat) où se trouvent environ 600 000 personnes déplacées. Les 10 000 personnes regroupées en bordure de l'Amou Daria, qui ne peuvent bénéficier de la présence du haut commissariat aux réfugiés en raison de la présence d'éléments armés parmi la population civile, reçoivent pour leur part l'assistance de plusieurs organisations humanitaires via le Tadjikistan. Par ailleurs, une aide alimentaire de 8 000 tonnes d'une valeur de 23 MF a été apportée, destinée à être répartie sur l'ensemble du territoire, par l'intermédiaire du programme alimentaire mondial. Enfin, la France participe à hauteur de sa quote-part aux efforts engagés par l'Union européenne, qui a d'ores et déjà répondu partiellement à cette situation d'urgence en finançant des programmes humanitaires à hauteur de 15,6 MEU. Le ministre des affaires étrangères, pour sa part, est intervenu le 19 mars dernier auprès de la commission pour que soient examinés les moyens d'accroître son assistance.

Données clés

Auteur : [M. Noël Mamère](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62222

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3327

Réponse publiée le : 23 juillet 2001, page 4231